



L'adjoint à l'agent de sécurité en chef exerce ses fonctions dans un environnement complexe où sont desservies des communautés éloignées et isolées dont les capacités sont limitées, parfois dans des conditions météorologiques extrêmes. La situation économique croît rapidement, et ce, dans un milieu où les saisons propices aux travaux de construction sont courtes. Tous ces facteurs ont une incidence sur la SST.

Divers pouvoirs et responsabilités sont octroyés à l'adjoint à l'agent de sécurité en chef, conformément aux *Lois sur la sécurité*, aux *Lois sur la santé et la sécurité dans les mines* et aux *Lois sur l'usage des explosifs* du Nunavut, ainsi qu'à leurs règlements connexes et à d'autres textes législatifs dont la CSTIT veille à l'exécution pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs.

Relevant de l'agent de sécurité en chef/inspecteur en chef des mines, l'adjoint à l'agent de sécurité en chef a le pouvoir d'entendre des causes ainsi que des commentaires d'intervenants en désaccord avec des directives ou des décisions prises par des agents de sécurité au cours du processus d'appel, de déléguer des enquêtes sur des refus de travailler et de donner des conseils sur la mise en place de comités de sécurité par des employeurs.

L'adjoint à l'agent de sécurité en chef met à profit un sens de la diplomatie et des compétences en négociation pour guider les employeurs et les travailleurs dans l'amélioration de leur système de responsabilité interne (SRI). Il doit également prendre les décisions qui s'imposent lorsque le SRI ne fonctionne pas et adopter les mesures nécessaires pour protéger les travailleurs au moyen de pouvoirs réglementaires. Il détient toute autorité et les responsabilités associées à son poste, conformément aux lois et règlements et en vertu de ceux-ci. Il dispose d'une équipe d'experts techniques au sein des Services de prévention ainsi que des services de personnes-ressources à l'interne et externes, qu'il peut consulter au besoin.

L'adjoint à l'agent de sécurité en chef aide l'agent de sécurité en chef/inspecteur en chef des mines à surveiller les facteurs politiques, économiques, sociologiques, technologiques, juridiques et environnementaux qui ont une incidence sur la SST au NU et aux TNO, et il fait des recommandations aux vice-présidents de la CSTIT au NU et aux TNO lorsque des mesures de haut niveau s'imposent.

L'adjoint à l'agent de sécurité en chef travaille en étroite collaboration avec l'agent de sécurité en chef/inspecteur en chef des mines pour assurer une application cohérente de la réglementation et l'harmonisation des activités, le cas échéant.

En vertu des lois et des règlements en vigueur au NU et aux TNO, l'adjoint à l'agent de sécurité en chef doit superviser les agents de sécurité et des entrepreneurs, et l'on s'attend à ce qu'il soit disponible pour répondre aux questions cruciales ou recevoir des renseignements concernant les signalements dangereux et les décès, et intervenir s'il le faut, à toute heure et chaque jour.

Le titulaire de ce poste a le pouvoir de dépenser une somme de 10 000\$.

Le budget de fonctionnement est réparti comme suit :

- Prestations et indemnisation 501 000 \$
- Fonctionnement et entretien 265 000 \$

### **Subordonnés directs**

- Agents de sécurité : 3
- Stagiaires en santé et sécurité : 2

### **RESPONSABILITÉS**

#### **1. Mettre en œuvre et faire respecter les *Lois sur la sécurité* et les *Lois sur l'usage d'explosifs* et leurs règlements connexes**

- Accepter les avis énoncés dans les lois et les règlements afin d'assurer le respect des normes de service de la CSTIT
- Offrir de recommandations lors de la nomination d'inspecteurs pour l'application et l'exécution des dispositions des lois et des règlements du NU et des TNO
- Recevoir les premiers renseignements disponibles lors d'appels relatifs aux ordonnances des inspecteurs et aux refus de travailler en vertu des lois et règlements, et fournir des connaissances de base supplémentaires à l'agent de sécurité en chef/inspecteur en chef des mines afin de lui permettre de prendre des décisions éclairées
- Examiner des rapports sur les enquêtes réalisées par des agents de sécurité et formuler des recommandations relativement à d'éventuelles poursuites à l'agent de sécurité en chef/inspecteur en chef des mines et à la Couronne
- Élaborer des plans de travail pour la mise en œuvre d'activités d'exécution, en harmonisation avec les lois en vigueur
- Superviser les activités des agents de sécurité, dont la délivrance d'instructions et d'ordonnances d'arrêt des travaux, et trancher sur les refus de travailler
- Adopter des mesures pour que les inspections restent axées sur les industries et les employeurs exposés à des risques supérieurs à la moyenne sur le plan juridique, et évaluer constamment les priorités en matière d'inspections afin de les revoir

#### **2. Faire progresser la culture de sécurité par l'édification d'alliances, de relations professionnelles et de partenariats à l'intérieur de la CSTIT et avec des intervenants externes**

- Apporter un soutien à la mission, à la vision et aux valeurs de la CSTIT par la prestation de services en fonction des besoins prioritaires
- Travailler en collaboration au sein de l'équipe de direction de la CSTIT afin de coordonner les initiatives axées sur les services prioritaires de chaque unité
- Étudier les tendances relatives aux incidents et aux blessures, mener des analyses approfondies à cet égard et acquérir des connaissances concernant les normes en SST et les mécanismes de rétroaction pour cerner les services prioritaires qui soutiennent le plan stratégique

- Fournir des conseils et des avis pour l'élaboration de codes de pratique, de programmes et de services de SST et de stratégies de communication répondant aux besoins particuliers des intervenants au NT et aux TNO
- Assurer la liaison avec la haute direction pour fournir des services d'expert en SST
- Représenter la CSTIT et interagir avec des administrations et chefs communautaires et territoriaux, des organismes inuits, des organismes de réglementation, des représentants syndicaux et d'autres intervenants en ce qui a trait aux questions de SST
- Représenter la CSTIT au sein d'organismes de réglementation nationaux (p. ex. Santé Canada, Association des commissions des accidents du travail du Canada et Association canadienne des administrateurs de la législation ouvrière – SST) et d'organismes de normalisation (p. ex. Conseil canadien des normes), et intervenir en tant qu'agent de liaison auprès d'autres organismes dans le secteur de la réglementation
- Contribuer et participer activement à diverses activités de promotion de la mission, de la vision, des valeurs et de la culture de sécurité de la CSTIT

### **3. Gérer, diriger et superviser les Services de prévention du Nunavut**

- Superviser la prestation de séances d'orientation et de formations « en bloc » pour tous les agents de sécurité à Iqaluit et les stagiaires en santé et sécurité
- Gérer et superviser directement le fonctionnement quotidien des Services de prévention – Nunavut
- Agir à titre intérimaire pour l'agent de sécurité en chef/inspecteur en chef des mines pendant les périodes d'absence
- Établir des priorités et orienter les ressources en matière d'inspection, en fonction des enjeux posant les risques les plus élevés au terme d'initiatives axées sur les services prioritaires
- Créer et favoriser une atmosphère propice au travail d'équipe et à l'esprit de collaboration au sein des Services de prévention, tant au Nunavut qu'aux TNO, ainsi que d'autres unités de la CSTIT
- Échanger de l'information avec d'autres secteurs de l'organisme pour favoriser les prises de décisions en collaboration qui appuient les buts et les objectifs de la CSTIT
- Élaborer et établir, en collaboration avec l'agent de sécurité en chef/inspecteur en chef des mines, des objectifs généraux, des mesures du rendement et des outils de surveillance de la qualité
- Surveiller et approuver toutes les autorisations de voyage des agents de sécurité à Iqaluit et des stagiaires en santé et sécurité, ainsi que les transactions par carte de crédit, et en rendre compte
- Fixer des buts stratégiques, notamment pour l'unité, en collaboration avec la direction des Services de prévention (y compris l'agent de sécurité en chef/inspecteur en chef des mines et les vice-présidents de la CSTIT au NU et aux TNO), et déployer des efforts pour les atteindre
- Gérer les ressources financières de l'unité, y compris le dépôt des présentations budgétaires et la réalisation d'activités de surveillance, comme la gestion des dérogations

- Assurer la gestion globale des ressources humaines pour l'unité, notamment le rendement du personnel, la fixation et l'atteinte de buts et objectifs individuels, la célébration de la réussite et les activités de recrutement
- Gérer les présences et approuver les demandes de congé et les heures supplémentaires
- Approuver les déplacements des agents de sécurité et des dirigeants d'équipe, au besoin
- Collaborer avec les Ressources humaines en cas de problèmes de discipline

### **CONDITIONS DE TRAVAIL**

Le titulaire du poste devra répondre à des appels à toute heure, chaque jour, en cas de décès, de signalements dangereux ou d'incidents d'une portée grave, et pouvoir aider les agents en déplacement en service commandé

### **Exigences physiques**

Le titulaire du poste travaille généralement dans un bureau, mais il peut avoir à se déplacer vers les chantiers d'employeurs et l'administration centrale.

Sa présence est requise lors d'inspections sur le terrain, et celles-ci peuvent l'obliger à marcher longtemps, à grimper et à faire face aux éléments extérieurs

**Fréquence :** Faible

**Durée :** 4 à 8 heures

**Intensité :** Élevée

### **Conditions environnementales**

Les exigences relatives au poste peuvent exposer son titulaire à des gaz toxiques, à des substances dangereuses, à des températures extrêmes et à des travaux en hauteur et dans des espaces clos.

Des déplacements à bord de petits aéronefs sont nécessaires pour accéder à des régions subarctiques.

**Fréquence :** Faible

**Durée :** 4 à 8 heures par jour; 8 à 10 fois par année

**Intensité :** Très élevé

### **Exigences sensorielles**

Tous les sens sont utilisés durant les opérations sur le terrain. Un mauvais jugement peut être fatal, non seulement pour le titulaire du poste, mais aussi d'autres personnes. Les travaux sur le terrain entraînent une exposition à des dangers mécaniques, électriques et toxiques pour la santé.

**Fréquence :** Faible

**Durée :** 4 à 8 heures ; 8 à 10 fois par semaine

**Intensité :** Très élevé

### **Exigences mentales**

Des décisions fondées sur des lois et règlements ainsi que sur les pratiques exemplaires de l'industrie sont prises chaque jour, et des décisions incorrectes peuvent exposer la CSTIT à des poursuites et s'avérer fatales pour des travailleurs. Les pressions sont constantes et

manifestes dans la gestion des relations de travail et des répercussions de décisions lors d'écarts face aux règlements, de décisions portées en appel et d'ordres d'arrêt de travail. Les représentations devant des tribunaux, les décisions découlant de poursuites et les enquêtes réalisées lors de décès peuvent être très stressantes et entraîner une grande fatigue mentale ou émotionnelle.

On s'attend à ce que le titulaire réponde à des questions ou reçoive des renseignements sur les signalements dangereux et les décès, à ce qu'il intervienne s'il le faut, à toute heure et chaque jour, ce qui peut nuire à la vie familiale et sociale.

**Fréquence :** Élevée

**Durée :** Constamment

**Intensité :** Élevée

### **CONNAISSANCES, COMPÉTENCES ET CAPACITÉS**

- Aptitudes éprouvées pour la gestion et compétences en leadership afin de gérer un effectif diversifié et se caractérisant par plusieurs niveaux d'habileté sur le plan culturel
- Expérience de travail démontrée à des niveaux de responsabilité croissants dans le milieu de la santé et de la sécurité au travail
- Expérience récente et progressive à un échelon plus élevé en supervision
- Connaissance des pratiques exemplaires et des technologies de l'industrie
- Connaissance et compréhension des processus d'examen et d'exécution réglementaires, y compris les inspections, les enquêtes et les poursuites
- Capacité éprouvée d'analyser et de résoudre des problèmes très complexes et souvent à l'origine de conflits
- Entregent éprouvé aux échelons les plus élevés pour composer avec un personnel subalterne diversifié, des collègues, des intervenants et la communauté juridique et politique
- Expérience démontrée dans un environnement où les priorités changent constamment, et capacité d'évaluer les situations et de faire les changements nécessaires
- Capacité d'analyser, d'effectuer des recherches et d'interpréter des lois et des normes s'appliquant à diverses industries et pratiques de travail
- Capacité éprouvée de penser et de gérer stratégiquement – nécessaire pour diriger un organisme dans un contexte exigeant, complexe et en évolution constante
- Capacité éprouvée d'appliquer une réflexion stratégique, conceptuelle et analytique pour comprendre et résoudre des problèmes complexes
- Capacité de travailler dans un environnement interculturel, avec des intervenants internes et externes
- Capacité de travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire
- Excellentes aptitudes pour la communication, à la fois de vive voix et par écrit
- Forte aptitude pour le travail en équipe ainsi que pour l'établissement et le maintien de relations avec les intervenants, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur
- Connaissance générale des principes comptables (pour les budgets et les rapports sur les écarts)
- Possession d'un permis de conduire valide (classe 5)
- Titre de professionnel en sécurité agréé du Canada (PSAC)

**Généralement, les qualifications ci-dessus seraient acquises par :**

un diplôme ou un certificat en SST auprès d'un établissement reconnu et une désignation à titre de professionnel en sécurité agréé du Canada (PSAC) ainsi qu'une expérience progressive et pertinente d'au moins cinq ans dans un domaine lié à l'industrie, combinée avec une expérience récente et progressive d'au moins trois ans en gestion

**EXIGENCES SUPPLÉMENTAIRES**

**Niveau de sécurité** (cocher une seule case)

- Aucune vérification du casier judiciaire exigée
- Poste de confiance – vérification du casier judiciaire exigée
- Poste donnant accès à des renseignements de nature très confidentielle ou délicate – vérification de l'identité et du casier judiciaire exigée

**Langue française** (cocher une seule case)

- Français requis (indiquer le niveau ci-dessous)

Le niveau requis pour le poste désigné est :

**EXPRESSION ORALE ET COMPRÉHENSION**

De base (B)  Intermédiaire (I)  Avancé (A)

**COMPRÉHENSION EN LECTURE**

De base (B)  Intermédiaire (I)  Avancé (A)

**COMPÉTENCES EN RÉDACTION**

De base (B)  Intermédiaire (I)  Avancé (A)

- Français de préférence

**Langues autochtones :** Pour choisir une langue, cliquer ici.

- Exigence
- Préférence

## ATTESTATION

**Titre :** Adjoint à l'agent de sécurité en chef

**Numéro(s) de poste :** 97-9900

<hr/> <p>Signature de l'employé(e)</p> <hr/> <p>Nom en caractères d'imprimerie</p> <hr/> <p>Date</p> <p><i>J'atteste avoir lu et compris les responsabilités associées à ce poste.</i></p>	<hr/> <p>Signature du ou de la superviseur(e)</p> <hr/> <p>Nom en caractères d'imprimerie</p> <hr/> <p>Date</p> <p><i>J'atteste que cette description de poste reflète avec justesse les responsabilités qui sont associées au poste.</i></p>
<hr/> <p>Gestionnaire principal(e)</p> <hr/> <p>Président-directeur général</p> <p><i>J'autorise la délégation des responsabilités précitées dans le cadre de la structure organisationnelle présentée dans l'organigramme ci-joint.</i></p>	<hr/> <p>Date</p> <hr/> <p>Date</p>
<p><b>Les énoncés ci-dessus visent à décrire la nature et le niveau général du travail devant être exécuté par le titulaire de ce poste. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des responsabilités et des activités rattachées au poste.</b></p>	

Révisé par les RH : \_\_\_\_\_